

N° 2023-186

OBJET :

PPT du Roc d'Enfer – Demande de
subvention à la Région pour le
développement du service d'écogardes

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Essert-Romand, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 27 septembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick et GREMAT Maryse.
MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTE-VILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :23
pour :23
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Célia BERNAZ à Jean-Louis VUAGNOUX,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET,
- par Manuelle BUET à Fabien TROMBERT.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC assure un service d'écogardes sur les espaces naturels du Haut-Chablais depuis 2021. Le contexte de prédation, d'augmentation du nombre de chien de protection, de développement des activités de loisirs en montagne et de changement climatique rend nécessaire le développement de la médiation en milieu pastorale. Pour assurer cette médiation, la CCHC souhaite donc développer son service d'écogardes et sollicite un accompagnement de la Région Auvergne Rhône-Alpes, sur la base de 0,5 ETP, pour assurer les missions suivantes :

- rencontre des alpagistes – aide technique – information des élus,
- cartographie des chiens de protection – diffusion aux OT et réseaux sociaux,
- organisation de chantiers participatifs en alpage,
- médiation « chiens domestiques Vs/ Pastoralisme »,
- médiation environnementale.

Le comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer a validé le 18/09/2023 une demande d'aide à la Région Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 28 283,67 €. Le coût du projet est le suivant :

Temps de travail annuel (1 ETP)	Temps de travail dédié à la médiation pastorale (0,5 ETP)	Taux horaire fixe	Montant	20 % frais indirects et de déplacement	TOTAL
1 596 heures	798 heures	36,92 €	29 462,16 €	5 892,43 €	35 354,59 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

- **à l'unanimité,**
- **autorise** Monsieur le Président à mettre en place les conditions nécessaires au développement du service d'écogardes,
- **approuve** le plan de financement suivant :
 - coût du projet : 35 354,59 €
 - subvention FEADER (34,40 %) : 12 161,98 €
 - subvention Région AURA (45,60 %) : 16 121,69 €
 - autofinancement CCHC (20 %) : 7 070,92 €
- **autorise** Monsieur le Président à faire une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 28 283,37 €.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERTLe secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

D/O MORAND Jean Claude


